



QUELLE PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA NOUVELLE CONVENTION ?

Les acteurs du partenariat : sur scène ou non ?

Du point de vue d'un observateur de la société civile des pays ACP, les négociations actuelles relatives à l'après-Lomé IV en vue d'un nouvel accord entre les ACP et l'UE semblent s'être déroulées dans une ambiance de consternation croissante tant du côté ACP que UE.

La consternation du côté des États ACP découle du fait que leur « partenaire au développement » historique, l'UE, semble disposée à sacrifier leurs préoccupations légitimes en matière de développement sur l'autel du commerce. La question a atteint son apogée en juillet 1999 lorsque les négociations ministérielles sont restées dans l'impasse sur la question du commerce.

Du côté UE, la consternation provient du fait que les pays ACP ont fait preuve d'autant d'obstination sur des questions telles que le commerce, la restitution de biens culturels et l'émigration notamment. Aux préoccupations relatives à la troisième conférence ministérielle de l'OMC est venue se greffer la crainte que les négociations ne soient pas terminées au mois de février, ce qui créerait un vide juridique pour les deux parties. Les vétérans de ces négociations ont toutefois fait remarquer que, lors de ces négociations, les pays ACP semblaient nettement mieux préparés, en dépit de la difficulté à dégager une position commune sur certaines questions de la part de quelque 71 États affichant souvent des besoins et des intérêts divergents. Et l'échec de la conférence ministérielle de l'OMC à Seattle n'a rien fait pour rassurer les deux parties. Par conséquent, les négociations de la troisième conférence ministérielle ACP-UE de décembre se sont déroulées dans une... « ambiance très cordiale, mais néanmoins tendue » selon le communiqué de presse du Secrétariat des ACP.

Une fois de plus, l'absence de véritable division entre les pays ACP, en dépit de l'extraordinaire pression exercée sur eux par la CE, a démontré qu'ils ont bien appris la leçon et ils en ont fourni la preuve à Seattle. Ce n'est

qu'en se serrant les coudes que les pays en développement peuvent espérer obtenir que les questions de développement soient au cœur des futures négociations avec les pays industrialisés. Ce n'est qu'en insistant sur le fait qu'ils - les pays en développement - sont les mieux placés pour définir les problèmes et les solutions qu'ils pourront commencer à aborder sérieusement la myriade de problèmes qui concernent la majorité de leur population. Ce n'est que grâce à une participation active de ces populations à la définition des solutions qu'un développement durable pourra être assuré.

D'aucuns pourraient affirmer que l'un des éléments qui différencient ces négociations des précédentes Conventions est l'éclairage dont elles ont bénéficié en raison de la participation des populations concernées sous la forme de la société civile organisée tant des pays ACP que de l'Union européenne. Les campagnes et les efforts de lobbying déployés par la société civile dès l'instant où la Commission a lancé le débat sur les négociations de l'après-Lomé IV avec la publication du Livre vert ont culminé et donné un résultat remarquable. En effet, **l'accord de coopération contiendra un chapitre sur les acteurs du partenariat.** De l'avis de nombreuses organisations de la société civile plaidant en faveur d'une meilleure transparence et d'une plus grande participation à la Convention, il s'agit du résultat le plus important obtenu au cours des deux dernières années. **Les acteurs non gouvernementaux, y compris le secteur privé et la société civile sous toutes ses formes, sont désormais de véritables partenaires dans le contexte du nouvel accord de coopération.** Leur participation à la planification de stratégies de développement et leur accès aux ressources grâce aux programmes indicatifs nationaux ne peuvent représenter qu'un important pas en avant pour garantir un développement autonome.

La reconnaissance du rôle des acteurs non

gouvernementaux est énoncée dans le prochain accord de coopération UE-ACP plus clairement que jamais auparavant. L'accord reconnaît comme principe fondamental la participation, indépendamment de celle du gouvernement central, de différents types d'autres acteurs afin d'encourager l'intégration de tous les pans de la société, y compris le secteur privé et les organisations de la société civile, à la vie politique, économique et sociale. Cet élément est fondamental pour comprendre et apprécier le potentiel de ces autres acteurs et le rôle qu'on s'attend à ce qu'ils jouent dans la bonne gestion de leur pays. **Selon le libellé de l'article 4 (approche générale) de l'accord, les parties reconnaissent le rôle complémentaire et la valeur de la contribution des acteurs non gouvernementaux au processus de développement.**

L'une des principales contestations des pays ACP durant les deux années de dialogue à propos d'une participation accrue des acteurs non gouvernementaux portait sur le fait qu'ils ne pouvaient pas être considérés comme remplaçant les États dans la détermination des principes et stratégies de développement. Une partie du problème résultait de la crise de confiance entre le gouvernement et les autres centres traditionnels d'influence, de pouvoir et de prise de décision, d'une part, et entre les organisations de la société civile et leurs différents éléments constitutifs d'autre part. Dans de nombreux pays ACP, le débat relatif à l'après-Lomé IV a donné naissance à un forum de dialogue entre les différents acteurs et a servi de base à la future coopération à l'échelon national entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. L'importance de ce dialogue politique est reconnue dans le texte de l'accord et est spécifiquement mentionnée à l'article 4.

La participation des organisations de la société civile aux conventions multilatérales et au débat à l'échelon mondial, ainsi que la fourniture de services sociaux à l'échelon